



AVIS D'APPEL D'OFFRES N° P 80 /2018

ASSURANCE MALADIE DU PERSONNEL ET LE GLOBAL DOMMAGE DES INSTALLATIONS DU PORT DE SAN PEDRO

ARTICLE 1 : AUTORITE CONTRACTANTE

Le présent appel d'offres est lancé par le **Port Autonome de San Pedro (PASP)**.

ARTICLE 2 : OBJET

Le présent appel d'offres a pour objet Assurance Maladie du personnel et le Global Dommage des installations du Port de San Pedro.

ARTICLE 3 : NATURE DES PRIX DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT

Le marché est passé **sur prix global et forfaitaire**. Les prestations, objet du présent appel d'offres, sont constituées en un **(01) lot unique**.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT

Les marchés issus de cet appel d'offres seront financés par le **Budget 2019** du Port Autonome de San Pedro sur la **ligne 625**.

ARTICLE 5 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Les soumissionnaires devront joindre à leur offre, un cautionnement provisoire établi par une banque, un établissement financier ou un tiers agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances, d'un montant fixé à **3000 000 FCFA**

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à la concurrence, toutes personnes physiques ou morales établies ou non en Côte d'Ivoire pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et réglementation ivoiriennes.

ARTICLE 7 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté ou retiré à l'adresse suivante :

**DIRECTION GENERALE
DU PORT AUTONOME DE SAN PEDRO,
sise à San Pedro,
Direction Juridique, de la Coopération et des Acquisitions,
Département des Acquisitions des Biens et Services
Service Marchés,
2^{ème} étage de l'immeuble de la Direction Générale
B.P 339/340 San Pedro
Tél. : 34 71 72 07 - Poste 225 /49 29 87 76/ 46 01 58 58, Fax:
34 71 72 15.
Email: lcamara@pasp.ci**

Contre paiement en espèces d'une somme forfaitaire non remboursable de: **Cent mille (100 000) francs CFA**.

ARTICLE 8 : REMISE DES PLIS

Les offres seront déposées au plus tard **le vendredi 12 octobre 2018 à 9 heures**, à l'adresse indiquée à l'article 9 ci-dessous.

Elles seront présentées sous double enveloppe fermée et dans le strict respect des prescriptions du règlement particulier d'appel d'offres.

ARTICLE 9 : OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO) en séance publique **le vendredi 12 octobre 2018 à 9 heures 30 minutes** dans la salle de conférences de la Direction Générale du Port Autonome de San Pedro, sise à San Pedro, au boulevard de la République, domaine portuaire.

ARTICLE 10 : PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics de Côte d'Ivoire (Journal des Marchés Publics) et affichés à **l'adresse indiquée à l'article 7**.

ARTICLE 11 : DUREE DE LA VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant un délai de **120 jours** à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 12 : DROITS D'ENREGISTREMENT

Le marché issu du présent appel d'offres sera soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0.5% du montant hors taxes) aux frais du titulaire.

ARTICLE 13 : LEGISLATION REGISSANT LE MARCHÉ

Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment au décret N°2015 -525 du 15 juillet 2015 modifiant le décret N°2009 -259 du 6 août 2009 portant Code des Marchés Publics, tel que modifié par le décret N°2014-306 du 27 mai 2014 et ses textes d'application.

(Source : Bulletin Officiel des Marchés Publics de Côte d'Ivoire N°1477 du 11 septembre 2018)